

Arrêté

n° 2025-09

Objet : Désignation d'examineurs associés au jury du concours externe sur titres avec épreuve d'accès au cadre d'emplois de puéricultrice territoriale, session 2025.

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres de jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2014-923 du 18 août 2014 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales,

Vu le décret n° 2014-1058 du 16 septembre 2014 modifié fixant les modalités d'organisation du concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des puéricultrices territoriales,

Vu le décret n° 2016-598 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions statutaires de certains cadres d'emplois médico-sociaux de catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2024-219 du 17 septembre 2024 portant ouverture d'un concours externe sur titres avec épreuve d'accès au grade de puéricultrice territoriale, session 2025.

Vu l'arrêté n°2024-275 du 19 décembre 2024 portant sur la mise à jour de la liste des personnes susceptibles d'être désignées en qualité de membres des jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu l'arrêté n° n° 2025-03 du 9 janvier 2025 portant désignation des membres du jury du concours externe sur titres avec épreuve d'accès au grade de puéricultrice territoriale, session 2023

Vu l'arrêté n°2025-08 du 13 janvier 2025 portant modification de la liste des candidats admis à participer au concours externe sur titres avec épreuve d'accès au grade de puéricultrice territoriale, session 2023

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de gestion de la région Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2026,

Vu l'accord régional de répartition d'organisation des concours et examens adopté par les douze départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et figurant au calendrier 2025,

Considérant les besoins de recrutement exprimés par les collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner des examinateurs associés au jury pour participer à la conduite des épreuves orales et des examinateurs suppléants en cas d'empêchement de membres de jury,

Arrête :

Article 1 : La liste des examinateurs associés au jury pour la conduite des épreuves d'entretien du concours externe sur titres avec épreuve d'accès au cadre d'emplois de puéricultrice territoriale, session 2025, est composée comme suit :

Collège des élus		
Donia ATIK	Conseillère municipale	Ville de Domène (38)
Cédric BARBIERO	Conseiller délégué à la petite enfance et à la famille	Ville d'Oullins-Pierre-Bénite (69)
Sébastien BOUCHARD	Conseiller municipal Vice-président	Commune de Pollionnay (69) Communauté de communes des Vallons du Lyonnais (69)
Sylvie BROYER	Conseillère municipale	Soucieu-en-Jarrest (69)
Jean-Pierre COTTAZ	Conseiller municipal	Ville de Beynost (01)
Laure DESCHAMPS	Conseillère municipale	Ville d'Écully (69)
Françoise DUMAS	Conseillère municipale	Chaponost (69)
René FARNOS	Conseiller municipal	Ville de Feyzin (69)
Michel LAGRANGE	Adjoint au maire	Ville de Marcy-l'Étoile (69)
Sophie LUTZ	Adjointe au maire Vice-présidente	Ville de Villefranche-sur-Saône (69) Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (69)
Pierre MIRABEL	Adjoint au maire	Ville de Solaize (69)

Collège des personnalités qualifiées et fonctionnaires territoriaux		
Cyril BAYET	Responsable de l'unité pédagogique, adjoint au chef du service concours	Cdg69
Élisabeth BOUCHARLAT	Attaché principal, directrice du service petite enfance	Vaulx-en-Velin (69)
Hervé CHAPEL	Attaché territorial, coordinateur Enfance jeunesse	Ville de Dardilly (69)
Christelle COURNIL	Infirmière hors classe, Santé au travail	Cdg69
Bénédicte DUBREUIL	Puéricultrice hors classe territoriale, en PMI	Métropole de Lyon (69)
Aurélie DEJEANT	Cadre pédagogique, service concours	Cdg69
Emilie GAUTHIER	Puéricultrice territoriale, Infirmière Puéricultrice de PMI	Métropole de Lyon (69)
Marie-José GOYET	Cadre de santé, infirmière puéricultrice responsable accueil petite enfance	Département de la Loire (42)
Emmanuelle GUENE	Puéricultrice, Directrice d'EAJE	Limonest (69)
Thierry GRIMM	Directeur général des services	Ville de Givors (69)
Céline FIORDALISI	Chef du service concours	Cdg69
Kaoutar KARROUMI	Adjointe à la cheffe de service Enfance	Métropole de Lyon (69)
Chalabia MAKHLOUFI	Attaché territorial, responsable unité opérationnelle, Service concours	Cdg69
Nadège NOEL	Attachée hors-classe, Directrice du pôle Recrutement-mobilité	Cdg69
Arezki OUSSALAH	Attaché territorial, Coordinateur enfance jeunesse, Responsable pédagogique	Ville de Saint-Clair-du-Rhône (38)
Yann PERQUIN	Attaché principal, Directeur général adjoint Action sociale et solidarité	Département de Haute-Savoie (74)
Christiane RIVIERE	Puéricultrice de classe supérieure, Directrice de multi-accueil	Ville de Vourles (69)
Anne-Claire ROUSSET	Infirmière de PMI Pôle Solidarité et services aux Usagers/Territoire Beaujolais Maison du Rhône de Villefranche sur Saône	Département du Rhône (69)

Hervé TORRES	Attaché principal, Chef du service Enfance éducation	Ville de Rillieux-la-Pape (69)
--------------	---	--------------------------------

Article 2 : Le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur les sites www.cdg69.fr et www.cdg-aura.fr.



Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 15 janvier 2025
Le Président,

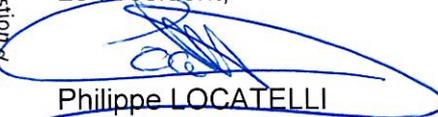


Philippe LOCATELLI

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié et transmis au représentant de l'État.



Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 20 JAN. 2025
Le Président,



Philippe LOCATELLI

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.